

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation au titre de la loi sur l'eau et du code de la santé publique pour l'exploitation du puits communal P3 « Route d'Adé » sur la commune d'Ossun

Une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation au titre de loi sur l'eau et du code de la santé publique pour l'exploitation et la protection du captage communal d'eau potable P3 « Route d'Adé » sur la commune d'Ossun est ouverte **du vendredi 12 janvier 2018 au mardi 13 février 2018**.

Toute information sur ce dossier peut être demandée auprès de la Délégation départementale Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Place Ferré - BP 1336 - 65013 Tarbes Cedex 9 - Tél. 05 62 51 79 87 - ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr- contact M. Yannick DURAN.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, à la mairie d'Ossun, aux jours et heures d'ouverture des bureaux et le télécharger sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : www.hautes-pyrenees.gouv.fr (rubrique « consultation du public » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours »).

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la préfecture de Tarbes, place Charles de Gaulle, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert en mairie ou les adresser à Mme Claire-Emmanuelle MERCIER, commissaire enquêteur, désignée par le Tribunal administratif de Pau, à la mairie d'Ossun, siège de l'enquête (65380) ou par voie électronique à l'adresse : pref-puits-communal-ossun@hautes-pyrenees.gouv.fr en inscrivant en objet du courriel : « observations enquête puits communal P3 Ossun ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée. Ils sont recevables jusqu'à l'heure de fermeture du siège de l'enquête, soit 16 heures, le 13 février 2018.

La commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- le vendredi 12 janvier 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 29 janvier 2018 de 13 h 30 à 16 h 00
- le mardi 13 février 2018 de 13 h 30 à 16 h 00.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, elle remettra son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Toute personne pourra en demander communication à la Préfecture (Bureau de l'Aménagement Durable - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et en prendre connaissance, pendant un an, à la mairie, et sur le site internet des services de l'Etat (sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

Au terme de la procédure, la Préfète des Hautes-Pyrénées statuera par arrêté sur l'autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine et l'instauration de servitudes de protection opposables aux tiers ainsi que sur l'autorisation de distribution à titre dérogatoire d'une eau destinée à la consommation humaine présentant des teneurs en pesticides supérieures à la norme de 0,5 µg/l pour la somme en pesticides mesurés.

Tarbes, le 20 DEC 2017

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Marc ZARROUATI